Chronique

L'aïeul de la Vézère

Le congrès de préhistoire, qui vient d'avoir lieu, s'est achevé par une visite aux Eyzies, autant dire en Terre sainte. Pour les Français qui se piquent d'esprit national, ce pèlerinage devrait être sacré. C'est là que nos ancêtres ont renoncé à marcher à quatre pattes. Quel exemple pour leurs descendants !

Par quel miracle cette vallée de la Vézère, avec son encadrement de murailles blanches, a-t-elle été si longtemps un lieu d'élection pour les tribus de chasseurs, premiers hommes de notre pays ? Pour peu qu'on soit sensible aux impressions de l'Histoire, on ne peut se défendre de quelque émotion, dans ce grand décor immobile, où le présent et le passé ne font qu'un. Il semble que le temps s'abolisse, et cet antique destin se rejoue sous nos yeux.

J'éprouvais ce sentiment, le printemps dernier, par une glorieuse journée de Pâques. Le bleu resplendissant du ciel cédait aux frimas de ce temps-là. Il est vrai que le climat a beaucoup changé pendant cette première occupation humaine, tantôt presque chaud, tantôt humide et glacé, et, pour finir, d'un froid sibérien. Le sol était alors une toundra, éternellement gelée la nuit. Tant qu'il est resté de la végétation verte, le mammouth a trouvé sa ration de fourrage. Puis le renne a erré par troupeaux, broutant le lichen. Et l'homme, ou plutôt des hommes déjà très divers, se sont abrités sous des roches en surplomb, ou emparés des longs couloirs que l'eau creusait dans les roches.

Sur aucune piste du monde, je crois, cette première histoire ne ressuscite un pathétique plus saisissant. Les civilisations se succèdent dans la vallée, bien plus nombreuses qu'on ne l'avait cru autrefois. L'homme s'y est établi bien plus tôt qu'on ne l'avait d'abord pensé. C'est à ce très antique et très vénérable aïeul, celui de la période chaude, qu'on a voulu rendre hommage en lui élevant un monument sur une terrasse qui domine la vallée, au pied d'un roc blanc, lui-même en surplomb. On a mis là sa statue, ou plutôt on l'y a mis lui-même, debout, comme s'il guettait, accouru au bruit des automobiles, énorme, velu, le front bas, le sourcil en visière, le nez épaté, le mufle en avant, mais sans menton, les épaules colossales, les bras pendants à terre, les jambes petites et les pieds tournés pittoresquement à l'intérieur, avec de l'inquiétude dans l'orteil.

Les habitants actuels ont considéré avec étonnement, quand on l'eut dressé là, ce premier concitoyen. On dit qu'ils ont fait médiocre accueil à ce revenant, qui ne flattait qu'à demi leur amour-propre. Des personnages sensiblement plus rapprochés de nous ont suivi celui-là. C'est tout près de là, à la gare des Eyzies, qu'on a trouvé les cinq squelettes, exemplaires fameux d'une humanité de haute taille, qui a fondé l'une des deux grandes civilisations juxtaposées ici. On les appelle les hommes de Cro-Magnon. Ceux-là, les habitants ne peuvent pas les renier. Ils ont fait souche, et M. Boule a publié des photographies qui font reconnaître chez les gens d'aujourd'hui leurs descendants authentiques. En même temps des hommes d'une autre race, qu'on appelle les hommes de Chancelade, et qui avaient la taille moyenne des Français, créaient l'autre civilisation.

Tout cela, quand on arrive ici, on le sait déjà par les livres. Mais ici on le voit. Ces grottes aux noms célèbres, qui se succèdent à quelques kilomètres, deviennent des réalités. Entre ces murs de calcaire droit, cette rivière qui serpente en silence dans sa vallée bien aérée semble couler hors du temps. Rien ne nous gêne pour voir de nos yeux les tribus errantes. Les habitants ne sont guère plus nombreux qu'elles n'étaient, et ils n'ont rien changé à la figure du pays. Nous sommes dans un immense atelier de recherches libéralement offert par la nature.

Dans ces recherches, les instituteurs ont joué un rôle de premier ordre. Tel fut au début M. Peyrony. Il habite maintenant Laugerie-Haute, sur le flanc même d'un abri préhistorique. L'abri, qui est bien connu, et qui appartient aujourd'hui à l'Etat, est un endroit singulier. Au bord de la route les gros rochers qui le forment n'ont jamais cessé d'être une demeure humaine. On se trouve dès l'abord sous une arche naturelle, rompue au sommet, et dont le sol, avant d'être excavé, était, je crois, une cour de ferme. On est là comme dans une grande salle, sous cette fissure au plafond par où l'on aperçoit le ciel clair. Le sol est inégal : la partie droite, en contre-bas marqué, et où l'on descend par une rampe, est taillée en plein dans la couche archéologique, c'est-à-dire dans les débris laissés par les occupants. Cette couche porte sur sa paroi des indications qui permettent de reconnaître les niveaux superposés. On est là comme devant l'illustration, grandeur nature, d'un livre de préhistoire. Le guide vous montre dans le front de taille une taille blanche : « Voilà, dit-il, un os de mammouth. » Cependant, au fond de l'abri, à une hauteur considérable au-dessus du sol, la paroi blanche, sans changer beaucoup d'aspect, apparaît faite de main d'homme. On voit des fenêtres, et d'une de ces fenêtres sort un tuyau de tôle. Cet abri, visiblement bas d'époque, est celui de M. Peyrony.

Je dois avouer que le voyageur qui de là pousse jusqu'aux Eyzies est d'abord un peu surpris. Il trouve des hôtels, une petite gare, quelques maisons, des rampes plutôt que des rues. Mais les noms illustres dont il s'est bercé ne correspondent à aucun spectacle. Il cherchera en vain Cro-Magnon. Il cherchera en vain la Madeleine, autre endroit fameux que les cartes indiquent près de là. Le préhistorien en chambre se trouvera déconcerté devant la nature. Quant au simple touriste, il sera comme un aveugle. Par quelle bonne fortune avons-nous abordé un jeune homme dont les yeux disaient l'aimable intelligence, et qui s'est trouvé être le fils de M. Blanc, préhistorien notoire ! J'avais acheté le matin même, à Périgueux, la brochure où M. Blanc a fait une précieuse mise au point de ce qu'on sait de la préhistoire et de ce qu'un profane en doit savoir.

Entre le père et le fils, s'ils vous font les honneurs des Eyzies, vous passerez une journée après laquelle nos aïeux d'il y a cent mille ans vous seront aussi familiers que des voisins de campagne. Le père a bien voulu me montrer lui-même le musée, que je n'ai pas à expliquer ici. Mais si quelque lecteur passait sur ces routes, je ne crois pas inutile de lui signaler la grotte des Combarelles, assez récemment ouverte, et où le fils m'a conduit.

Elle est à trois kilomètres de là. Beaucoup de ces grottes sont d'un accès difficile. Celle-ci est de plain-pied. Elle contient une admirable suite de gravures. L'excellente femme qui en est la gardienne en a été la propriétaire et l'a vendue à l'Etat. C'est à sa générosité qu'on doit la belle lampe préhistorique qui est à Saint-Germain. Il me semble qu'en échange l'Etat pourrait bien installer un caillebotis dans les Combarelles. On y marche dans l'eau, en tâtonnant sur des madriers et des planches de fortune. Une bonne administration de ces trésors uniques n'aurait-elle pas pour premier soin d'en rendre l'accès facile ? Aucun pays ne peut montrer ce que nous verrons ici. C'est une fâcheuse négligence que de n'en tirer aucun parti.

Il y a aux Combarelles deux grottes voisines. L'une a été habitée et on y a trouvé des silex. Nous la laisserons de côté. L'autre, celle que nous visiterons, n'a livré aucun objet d'usage. D'où l'hypothèse qu'elle a servi non d'habitation, mais de sanctuaire. On s'engage dans un long couloir, qui peu à peu se resserre. Bientôt, il faudra marcher la tête baissée pour ne point heurter la draperie des stalactites. Une rampe de fer aide le passage dans la boue gluante. Des lampes électriques éclairent les secteurs successifs. Enfin, après quelques centaines de mètres, le premier dessin apparaît. Ces dessins se multiplient, se recouvrent. Si on les éclaire à jour frisant, ils apparaissent avec une extraordinaire netteté. C'est une galerie interminable d'animaux. Celui-ci, qui boit, allonge le cou avec une souplesse qu'aucun artiste n'a dépassée. Ces mammouths, à têtes de bibliothécaires, élèvent leurs crânes ronds qui semblent pleins de pensées. On suit avec stupeur cet extraordinaire défilé.

Aucune illustration ne peut reproduire ces dessins puisqu'ils sont tracés sur la surface gauchie, rugueuse et inégale de la paroi. On peut les éclairer et les photographier, mais alors ils apparaîtront projetés sur un plan. On peut en prendre un estampage, mais alors ils apparaîtront développés. Dans l'un comme dans l'autre cas, la reproduction sera fausse. On peut les dessiner, comme l'abbé Breuil l'a fait si souvent, mais quelle est la rigueur de ces copies, exécutées, comme on dit, au sentiment ? En fait, ces gravures tant de fois millénaires ont une sensibilité, et le trait a un frémissement que les images les plus soignées ne laissent pas deviner. Dans le contour, on sent l'être vivant.

Plaisir d'archéologue ? Je ne le crois pas, et, si le lecteur me permettait de lui donner un conseil, j'oserais lui dire qu'il ne faut pas aller aux Eyzies en archéologue. Cette vieille humanité est plus proche de nous qu'on ne pense. Ne nous laissons pas tromper par le vain changement des habits et des moyens de transport. La vérité est que nous sortons à peine de l'âge de pierre. Il a des survivants. A la fin du dix-huitième siècle, le géographe Pallas a trouvé sur les rivages sibériens des hommes qui avaient à peu près la même civilisation que nos ancêtres des Eyzies. Ceux-ci, en dessinant des animaux et en perçant de coups ces images, faisaient une opération de sorcellerie. La blessure devait passer de l'image à l'être, et le bison tué par figure mourait. Beaucoup de nos contemporains le croient encore. On a cité cette année même des envoûtements illustres. Et sans aller jusqu'à des résultats si efficaces, quel est le peintre qui, en faisant un portrait, ne croit pas faire de magie? Nos aïeux croyaient aux esprits. Mais l'Ecosse est pleine de maisons hantées. Leurs sorciers se déguisaient. Mais que fait Paris à la Mi-Carême ? Ils se teignaient la figure en rouge. Les femmes les plus civilisées font-elles mieux ? Sans doute mettaient-ils des masques pour effrayer l'ennemi. Mais regardez le casque des gardes municipaux, avec ses ciselures, ses volutes, ses plumets, sa crinière, et dites si tout cela n'est pas destiné à inspirer la terreur? Nous sommes si respectueux des puissances célestes que le tonnerre nous fait peur, et si pieux envers les puissances telluriques que nous jugeons sacrilège de jeter un morceau de pain. Nous nous habillons encore de noir pour n'être pas aperçus de ces êtres dangereux que sont les morts. Plus on y pense, et plus on se convainc que nous sommes tout près des origines du monde, en pleine enfance de l'humanité. Et c'est bien réconfortant.

HENRY BIDOU.

A LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

M. Gaston Doumergue, président du conseil, a reçu hier après-midi M. Charles Roux, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, et M. de Martel, haut commissaire en Syrie.

AU QUAI D'ORSAY

M. Louis Barthou, ministre des affaires étrangères, a reçu hier après-midi M. de Martel, haut-commissaire de France en Syrie.

TRIBUNAUX

L'audience de rentrée de la cour d'appel

Les vacances étant terminées, le Palais de justice a repris, depuis hier, la physionomie qui lui est si particulière, et dans le cadre de la 1re chambre de la cour s'est tenue, l'après-midi, l'audience solennelle qui prélude à la reprise des travaux judiciaires. Le premier président Eugène Dreyfus présidait, assisté de ses présidents de chambre, tandis que le procureur général Donat-Guigue, qui ne pourra que dans quinze jours prendre possession de son siège à la Cour de cassation, se trouvait pour la dernière fois à la tête du parquet de la cour d'appel. Dans le prétoire, entre la double rangée de fauteuils où se sont assis les conseillers et les avocats généraux, les personnalités et les délégations. On y remarquait, notamment, M. Lamoureux, ministre du commerce et de l'industrie, et M. Théodore Tissier, vice-président du Conseil d'Etat; MM. Brack, Bacquart et Loriot, respectivement directeurs du personnel, des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice; M. Langeron, préfet de police, et les présidents du Conseil municipal et du Conseil général; le général Nieger, commandant la région de Paris, et qui représentait le général Gouraud; le colonel Gibeaux, commandant la garde républicaine. Parmi les assistants se trouvaient encore M. Frémicourt, président du tribunal civil de la Seine, et M. Gomien, procureur de la République; les présidents du tribunal de commerce, du conseil de préfecture, de la chambre des notaires, de la compagnie des avoués et des huissiers. Enfin, tandis qu'une délégation des tribunaux militaires de Paris avait pris place au-dessous du bureau de la cour, les membres du conseil de l'ordre des avocats et leur bâtonnier, Me Emile de Saint-Auban, à la barre, faisaient face à cette délégation à l'autre extrémité de la salle.

L'audience ouverte, il fut, avec le cérémonial qui est de tradition, procédé à de nombreuses installations. C'est ainsi que MM. Vincent, Marigny, Laroque et Rossel, vice-présidents à la cour, furent invités à occuper les sièges de présidents auxquels de récents décrets les ont appelés et que MM. Fontaine, Delerba, Picard et Mozer, nommés substituts généraux, furent installés dans leur nouvelle fonction. C'est ainsi encore que les conseillers Vergelot, Aubry, Tanon, Barjot, Villette et Devise, nommés vice-présidents, reçurent l'investiture et que furent admis à siéger comme conseillers MM. Dournes, Dullin, Lemaire, Gloria, Mougeot, Rougier, Magnau, Ducon, Gareau et Pugliese.

Cela fait, le premier président donna la parole à l'avocat général Gaudel, qui avait pris pour sujet de son discours : « Jean-Marie Hérault de Séchelles, avocat général au Parlement de Paris, représentant du peuple à l'Assemblée législative et à la Constitution nationale, 1759-1794. » S'excusant de traiter « aussi vite un sujet aussi vaste », l'avocat général Gaudel demanda à ceux qui allaient l'écouter l'indulgence qu'ils ne sauraient refuser à « cet essai timide d'un historien novice ». Le magistrat qui parlait de la sorte est l'un des meilleurs orateurs du parquet de la cour. Son éloquence est faite de simplicité élégante, et dans les réquisitoires qu'il eut à prononcer dans maintes affaires retentissantes, sa parole sut toujours être nuancée, souple, précise, ferme et généreuse. Il devait mettre au service d'un « essai timide » les brillantes et solides qualités que magistrats et avocats se plaisent à lui reconnaître.

Jean-Marie Hérault de Séchelles, nous dira-t-il, est né à Paris le 20 octobre 1759 et fut baptisé à Saint-Sulpice. Son père était colonel du Rouergue-Infanterie et, quelques semaines avant la naissance de Jean-Marie, il mourait à Cassel, victime des graves blessures reçues à la bataille de Minden, où « sa vaillance n'avait pu empêcher la défaite ». Les Hérault étaient d'origine normande. Ils avaient donné des officiers à l'armée, des magistrats au Parlement, des prêtres à l'Eglise. Son père mort, le maréchal de Contades, un parent, devint son protecteur et aussi le soutien de sa mère, née Marguerite Magon de La Lande, vieille famille de Saint-Malo. Ce fut dans le château de Mont-Geffroy, en Anjou, qu'il passa ses premières années. Il va ensuite chez les oratoriens de Juilly. On veut, plus tard, faire de lui un homme d'épée. Il résiste. Il fait ses études de droit et, le 17 décembre 1777, il est nommé avocat du roy au Châtelet. Il avait 18 ans. Il plaide. On l'apprécie pour son savoir, son tact et son éloquence et, le 20 juillet 1785, Louis XVI le nomme avocat général du Parlement de Paris. Marie-Antoinette avait voulu qu'il en fût ainsi.

Au parquet, poursuivra l'avocat général Gaudel, dans ses nombreuses réquisitions de 1785 à 1789, Hérault de Séchelles se fit remarquer par sa générosité naturelle, sa largeur de vues, son humanité, et l'on devine son désir, s'il ne dissimule pas toujours, de faire passer quelque bonté, quelque tolérance, quelque indulgence à travers les textes si impératifs et si rigoureux du vieux droit.

Il ne se contre vraiment sévère que contre les empiétements du clergé et l'on est surpris de le voir s'écarter parfois de cette tolérance dont il est coutumier, mais à cette époque, il était de bon ton d'être irréligieux dans les milieux intellectuels et Hérault cède ainsi aux murs de son temps. Et puis, il est gallican et il pense, sans doute comme d'Aguesseau, « qu'il faut baiser les pieds du pape et lui lier les mains ».

Cependant, il n'a pas au Parlement de grandes sympathies. On ne lui pardonnait ni sa jeunesse, ni son talent oratoire, ni sa vie fastueuse, ni sa perpétuelle ironie.

Ne se souciant pas des critiques et demeuré volontairement sourd aux appréciations sévères qu'on pouvait formuler à son sujet, il partageait ses loisirs entre son hôtel de la rue Basse-du-Rempart et son château d'Epône, situé près de Mantes.

Très hospitalier, il multipliait les invitations et au moment de la chasse, les visiteurs étaient de qualité. Non seulement Hérault y traitait princièrement les parlementaires, mais encore les membres du barreau, des lettrés comme Delille et Auger, des peintres comme David, le futur conventionnel, des artistes comme Le Nain et Larive, des métaphysiciens quelque peu illuminés comme Lassalle et des avocats comme le fameux Bellart, qui, devenu procureur général à la Restauration, devait requérir avec tant de cruelle âpreté contre l'infortuné maréchal Ney.

Certes, les propos de cette jeunesse ardente et joyeuse étaient fort légers : on y faisait assaut d'esprit, d'audace, de matérialisme et on y traitait sans retenue les sujets les plus osés et parfois les plus scabreux, mais on y dépensait autant d'intelligence que de savoir et ceux qui, plus tard, en ont été les échos, avaient gardé un souvenir ému de ces heures exquises et de ce châtelain si accueillant et si spirituel qui présidait à ces inoubliables soirées d'Epône avec un charme et une bonne grâce infinis.

Dans les développements qui suivent, l'avocat général Gaudel nous parlera de l'homme à bonnes fortunes que fut Hérault de Séchelles. C'était un « galant » dont les amours nombreuses ne furent qu'éphémères. Deux liaisons sérieuses cependant, Mme de Sainte-Amaranthe et Mme Adèle de Bellegarde.

Ecrivain, son bagage littéraire est important. Ses débuts datent de 1779. Il fait paraître alors l'*Eloge de Suger, abbé de Saint-Denis, ministre d'Etat sous le règne de Louis VI, et régent du royaume sous le règne de Louis VII, dit le Jeune.*

La rédaction en est excellente, mais, sous les éloges prodigués par son auteur à la monarchie et à l'Eglise, on sent, çà et là, peser cette ironie légère qui fut toujours une des marques indélébiles du caractère d'Hérault de Séchelles. Et à travers les sous-entendus, en dépit de la correction affectée, apparaît aisément un profond dédain pour les institutions vénérées du passé...

Nous voici en 1789, et, le 14 juillet, le peuple de Paris prenait la Bastille.

Hérault de Séchelles y participa. Dans quelle mesure ? Nous ne saurions l'établir, mais il a raconté maintes fois qu'il avait eu deux hommes tués à ses côtés. Il est certain qu'il avait cédé à l'enthousiasme général et avait voulu faire montre des sentiments qui, depuis longtemps, étaient les siens. C'est son premier acte révolutionnaire. Ce ne sera pas le seul, et il va être mêlé à toutes les grandes journées de la Révolution.

Le Parlement est supprimé le 15 octobre 1790. De nouveaux tribunaux de Paris le remplacent; Hérault est nommé juge. Il est chargé d'une mission en Alsace.

La province était très agitée, les curés insurgés contre la constitution civile du clergé, la population exaspérée, et on craignait le pire. Les ambassadeurs furent assez mal reçus, une émeute éclata et ils ne durent leur salut qu'à leur courage, à leur audace et aux conseils judicieux d'un petit lieutenant d'infanterie qui devint le général Desaix. Le calme revenu, les émissaires regagnèrent Paris, non sans avoir lancé une proclamation où ils prêchaient le respect du roy et de la Constitution, la concorde et la fraternité. C'est du meilleur Hérault de Séchelles : nul doute qu'il n'en ait été l'instigateur et le rédacteur.

Il est, à son retour, nommé commissaire du tribunal de cassation.

De même qu'aujourd'hui, le retard des affaires était considérable, et Hérault, non seulement multiplia les audiences, mais réclama des substituts pour l'assister dans sa tâche écrasante. Avant d'avoir pu donner sa mesure, il disparut : sa carrière de magistrat était définitivement close. Celle de l'homme politique allait l'absorber tout entier. Le 16 septembre 1791, il était élu membre de l'Assemblée législative par la ville de Paris.

Chose singulière, il fut, au début, considéré comme royaliste et comme aristocrate : il était, en effet, intervenu le 6 octobre 1791 pour faire rendre à Louis XVI des honneurs que l'Assemblée entendait lui marchander, et il n'en fallait pas plus pour que Hérault de Séchelles fût dénoncé aux Jacobins; on l'en exclut, mais cette mesure fut vite rapportée, et nous l'y retrouvons assidu et écouté : il fut même élu, le 17 juin 1792, président du club.

En effet, son évolution se poursuit vers la gauche, et il semble séduit par la politique girondine, mais il ne fut jamais complètement inféodé à la Gironde et demeura toute cette période un isolé — on dirait actuellement « un sauvage ».

Le 2 septembre 1792, Hérault de Séchelles est élu président de l'Assemblée législative.

Du 2 au 16 septembre 1792, le nouveau président occupa son fauteuil sans interruption : au début de ce mois avaient eu lieu de grands massacres. Sans nul doute Hérault avait été étranger à ces affreuses tueries qu'une populace déchaînée, sanguinaire, exaspérée par l'investissement de Verdun, avait exécutées dans des conditions à jamais déplorables. L'Assemblée, impuissante, annihilée par la Commune, n'avait rien fait pour empêcher ces assassinats. Elle s'était contentée de nommer des commissaires pour calmer les meurtriers, et c'est à grand'peine qu'on avait sauvé de rares prisonniers. On eût souhaité un président plus résolu et une Assemblée moins timide : c'est une des pages qu'on aimerait arracher du livre de la vie de Hérault de Séchelles, car, s'il ne fut point le complice de ces atrocités, il ne sut pas y mettre un terme; il eût pu, tout au moins, faire à cet effet des efforts désespérés.

A la Législative succède la Constitution nationale. Les événements se précipitent. Le 31 mai, l'Assemblée délibère sous les imprécations des factieux. La Commune, les Jacobins, la populace exigent la proscription des Girondins. Tout sera mis en œuvre pour l'obtenir. Le général Henriot, « une manière de soudard ivrogne et brutal, qu'entourait un état-major de bravaches empanachés », pénètre dans la salle des séances et, au milieu des ricanements de cet état-major, le président Hérault donne lecture d'un décret prescrivant à la force armée de se retirer. Elle reste.

Hérault et les autres revinrent tristement sur leurs pas et sans hésiter, cette Convention qui terrorisait la vieille Europe et savait parer aux pires dangers par son audace et sa bravoure capitula devant ces généraux de carrefour et devant cette plèbe imbécile et criminelle qui voulaient la chute de cette noble Gironde où se trouvaient réunis tant de noms illustres et de gloires naissantes. Vingt-neuf députés étaient proscrits et parmi eux: Vergniaud, Gensonné, Barbaroux et bien d'autres condamnés par avance et promis à l'échafaud...

Il fallait donner une Constitution à la République. Après le 2 juin, la Convention nomma, à cet effet, une commission dans laquelle siégeaient parmi quelques législes, Hérault de Séchelles, Saint-Just et Couthon. En moins de huit jours, le projet auquel Hérault avait travaillé sans arrêt fut présenté et mis à l'ordre des travaux de l'Assemblée. Le 24 juin, il était adopté avec une nouvelle Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Mais la première Déclaration de 1789 avait été tellement au fond des choses qu'on n'y pouvait rien changer d'essentiel.

Hérault fut sans contredit l'auteur de cette Constitution : tous les brouillons conservés aux Archives sont de sa main.

Nous n'avons ni l'intention ni le loisir d'examiner cette charte que Saint-Just avait l'effronterie de s'attribuer. Le principe en est le suffrage universel et la sanction des lois par le peuple. Elle établit l'élection directe des représentants par les assemblées primaires et confie à des assemblées électorales de second degré le soin de désigner pour le conseil exécutif des candidats entre lesquels l'Assemblée nationale choisit les membres de ce conseil.

En réalité, la Constitution montagnarde enlevait aux assemblées primaires toute action sur l'exécutif pour le donner aux sociétés jacobines, seul parti vraiment organisé. Ce travail se ressent de la rapidité fâcheuse avec laquelle il fut exécuté, mais il atteint son but en consacrant l'apogée de la conquête jacobine.

Cependant, cette Constitution hâtive, incomplète, démagogique, fut accueillie avec joie. Elle flattait les Jacobins, devenus plus omnipotents que jamais et séduisait la Convention qui, ayant gardé un souvenir pénible du 2 juin, se croyait désormais libérée des orages et maîtresse d'imposer ses lois. C'était une étrange utopie. La Constitution de l'an II n'était pas applicable et ne fut pas appliquée. Et c'est avec raison que Mme Roland la qualifiait durement de « simple pancarte » et que Taine a dit d'elle « qu'il s'agissait d'un véritable instrument d'anarchie ».

Quand, en juillet, Hérault de Séchelles est élu au comité du Salut public, Danton n'y siégeait plus, mais Robespierre y arrivait. Hérault de Séchelles va devenir suspect.

Il espérait, on ne saurait trop le dire, une République qui associât à la liberté les agréments, les élégances, la haute culture intellectuelle de la vieille France. Robespierre voulait faire succéder à la corruption de l'ancien régime et créer par la force une société rigide, frugale et simple que Jean-Jacques Rousseau eût souhaitée, mais qu'il était trop intelligent pour ne pas considérer comme une chimère.

Couthon, le paralytique, et Saint-Just, « le morveux », comme l'appelait Barrère, partageaient les sentiments de l'incomparable, et pourtant les triumvirs hésitaient à attaquer les dantonistes, si puissants naguère et encore si redoutés.

La haine l'emporta. Leur mort fut décidée. On allait d'abord isoler Danton en arrêtant ses deux lieutenants : Fabre d'Eglantine et Hérault de Séchelles.

Saint-Just saurait bien rédiger de sa plume homicide les rapports destinés à les perdre. Robespierre s'engageait à lui en fournir les éléments.

Hérault de Séchelles a été arrêté pour avoir enfreint les lois qui interdisaient de communiquer avec les suspects. Il est enrôlé dans la conspiration dantoniste.

On lui reprochait non seulement ses actes, mais ses pensées philosophiques, et le jour même de son arrestation, le juge lui demandait s'il « avait conspiré contre le peuple en voulant rétablir la monarchie, détruire la représentation nationale et le gouvernement républicain ».

La réponse tient en deux mots : « Jamais ces horribles pensées ne sont entrées dans mon esprit ni dans mon cœur. »

Le procès devait suivre. Il commença le 13 Germinal, à 10 heures du matin, et des documents truqués furent versés aux débats qui se terminèrent trois jours plus tard. Il était midi et vers une heure, Sanson arrivait au Palais pour prendre livraison de « ses hommes » et procéder à leur toilette.

Tous ceux qui ont assisté au supplice d'Hérault de Séchelles ont rendu un hommage unanime à son courage et à sa fermeté. Placé seul sur la dernière banquette de l'horrible voiture rouge qui le menait à l'échafaud, il ne se départit pas un seul instant de son calme et de sa sérénité. Pendant que Danton, impassible et méprisant, prodiguait de viriles consolations à Camille Desmoulins, en proie au plus affreux désespoir, Hérault gardait une maîtrise absolue de lui-même. En tête à tête avec d'inoubliables souvenirs, il ne prononçait pas une parole, mais aucune contraction de son visage coloré ne venait révéler le moindre trouble intérieur.

Le trajet était long et pénible : tout garrotté qu'il était et secoué cruellement par les cahos de l'infâme charrette, Hérault de Séchelles observait un maintien assuré et un réel souci de sa tenue. Pour lui, le savoir-mourir était une suite du savoir-vivre, et il ne paraissait donner aucun regret à cette vie qui lui avait été si douce et qu'il se voyait arracher en pleine jeunesse, dans tout l'éclat de sa beauté et de son talent.

Après avoir parcouru l'interminable rue Honoré, les voitures du bourreau tournèrent brusquement à gauche et la guillotine apparut, dressant vers le ciel ses bras meurtriers. Il était 6 heures du soir. La place de la Révolution était noire de monde et le soleil, après une journée splendide, embrasait de ses feux printaniers la Seine qui coulait, majestueuse et paisible, et cette blanche statue de la Liberté que Manon Roland avait interpellée de si tragique façon avant de mourir.

Hérault et Danton gravirent ensemble les degrés de l'échafaud, les pieds dans le sang de leurs amis exécutés les premiers, et les deux compagnons de tant de luttes voulurent échanger une suprême accolade. Sanson les sépara brutalement et s'attira du grand tribun cette amère apostrophe : « Imbécile ! tu peux donc être plus cruel que la mort ! Tu n'empêcheras pas nos têtes de s'embrasser bientôt dans ton panier. »

A cet instant, Hérault de Séchelles leva les yeux vers le garde-meuble et aperçut une main de femme qui, dans le geste déchirant d'un éternel adieu, agitait une blanche dentelle... L'histoire n'a pas révélé le nom de celle qui donnait au « délicieux Séchelles » cette marque ultime de fidélité, de tendresse et d'amour. Lui, sans nul doute, le savait : un pâle sourire illumina ses traits et il se retourna vers le couperet...

La foule n'applaudit pas. La populace, toujours prête à outrager la beauté, le génie, le malheur lorsqu'on lui en donne le signal, n'avait manifesté aucune joie au passage des condamnés. Elle restait muette, ne comprenant point l'exécution de ces grands révolutionnaires qui avaient fait la Révolution et que la Révolution dévorait, selon la prophétie du malheureux et éloquent Vergniaud.

Dans ce silence consterné d'un peuple si habitué pourtant à injurier les vaincus, un de nos plus éminents historiens a pu constater avec raison qu'il y avait envers Danton, Hérault de Séchelles, Desmoulins, une légitime gratitude.

Ce peuple se souvenait, en effet, comme je m'en souviens aujourd'hui, que, à des heures de péril national, ces conventionnels avaient magnifiquement incarné la République et sonné le tocsin de la patrie en danger contre les armées de la coalition.

Ayant achevé la partie didactique de son discours, l'avocat général Gaudel va saluer la mémoire des membres de la cour décédés au cours de l'année judiciaire, s'efforçant de les faire revivre un instant, « évoquant les visages familiers de ces magistrats que nous avons connus, estimés et aimés et qui dorment aujourd'hui leur dernier sommeil dans la paisible uniformité de la mort ». Des notices émues seront alors consacrées aux présidents Jousselin, Michel, Saint-Aubin, Kioés, aux conseillers Choumert, Pichat, Spire et Prince. Il dira de ce dernier :

La carrière de M. le conseiller Albert Prince avait été rapide et brillante : elle était justifiée par ses mérites professionnels, ses connaissances juridiques, son constant labeur. Né le 31 octobre 1883, M. Prince obtint le diplôme de docteur en droit, et fut durant plusieurs années juge suppléant à Saint-Amand, à Clermont, à Bourges, juge au tribunal d'Issoudun, substitut à Brest et à Nancy, procureur de la République à Troyes, il fut appelé comme substitut du parquet de la Seine : en 1931, il arrivait à la cour et s'asseyait comme conseiller.

Les notes qui lui furent données sont excellentes et soulignent sa valeur réelle. Au parquet, à l'instruction, au siège, Albert Prince se montra toujours un magistrat actif, intelligent et ferme, et dans les nombreux postes qu'il occupa, il laissa des regrets dont l'écho n'est pas affaibli.

Placé à la tête de la section financière, il fit preuve dans ces fonctions difficiles et absorbantes des plus sérieuses qualités, et l'on put constater son travail assidu, son esprit réfléchi, son expérience consommée des questions financières.

Il siégeait en qualité de conseiller à la 10e chambre correctionnelle, et on lui confiait volontiers les dossiers d'escroquerie ou d'infractions aux lois sur les sociétés, souvent arides, compliquées, difficiles. Ses rapports aussi consciencieux que précis lui avaient valu une autorité reconnue, et son concours était précieux pour les présidents qui, jamais, ne faisaient en vain appel à son dévouement.

L'année dernière, le conseiller Prince prononçait ici même le discours de rentrée. Il avait choisi comme sujet « le Président d'assises », et son travail d'une forme élégante et d'une puissante originalité valut à son auteur des félicitations unanimes.

M. Prince, au cours de la guerre, fit son devoir avec courage, que dis-je? avec héroïsme. Combattant dans l'infanterie, au feu sans arrêt, il défendit le sol de la patrie le fusil à la main, et versa son sang sur les champs de bataille de la France envahie. Blessé grièvement à deux reprises, capturé à Verdun après une lutte désespérée, il fut emmené en Allemagne et, durant les heures sombres de sa captivité cruelle, il prodigua à ses compagnons d'infortune les ressources de sa généreuse bonté.

Nommé après la guerre procureur général en Haute-Silésie, il sut réussir dans ce poste périlleux, et rendit des services éminents dont on n'a pas perdu la mémoire ni au ministère de la guerre ni au département des affaires étrangères.

Le conseiller Albert Prince était le plus courtois et le plus aimable des collègues : son affabilité, sa bienveillance, la sûreté de son commerce lui avaient attiré de chaleureuses amitiés; l'estime et la sympathie générale l'entouraient au Palais.

Fort instruit, il s'intéressait à la fois aux lettres et aux arts; il était notamment un musicien fervent, et non content d'interpréter, il était devenu compositeur.

Fils d'un magistrat distingué, qui avait terminé sa carrière comme conseiller à Aix-en-Provence, M. Prince avait épousé la fille du procureur général Guyon, et il était le père de deux enfants qui faisaient sa joie.

C'est en sa compagnie que j'avais quitté le Palais dans la soirée du 19 février, et j'étais loin de me douter, en prenant congé de mon collègue, que je lui serrais la main pour la dernière fois.

Deux jours plus tard, dans cette salle des assises où nous avions vécu côte à côte des heures si calmes, j'avais le pénible devoir de saluer sa mémoire, et j'eus grand'peine à surmonter mon trouble, mon émotion et mon chagrin.

Au nom de la cour d'appel de Paris j'adresse au conseiller Albert Prince un suprême et douloureux adieu, et de tout mon cœur fidèle et de toute ma pensée en deuil, j'exprime à sa famille, abîmée dans sa détresse, le pieux hommage de notre pitié infinie et de notre respectueuse compassion.

L'avocat général Gaudel a terminé la double tâche qui lui était dévolue, et le procureur général demande que, conformément à l'usage, le bâtonnier des avocats et les membres du conseil de l'ordre soient invités à renouveler leur serment. Peu après, l'audience solennelle de la cour était levée.

Quelques moments plus tard, les magistrats du tribunal civil et du parquet de la Seine tenaient, eux aussi, mais à huis clos, sous la présidence du président Frémicourt, M. Gomien, procureur de la République, étant à son siège, leur audience de rentrée. Il y fut procédé à l'installation de nombreux nouveaux juges et le substitut Fillaire donna lecture de la Mercuriale, un document sur lequel nous aurons à revenir.

MARINE

Le renforcement de la 2e escadre

Dans une lettre adressée à M. Le Gorgeu, sénateur du Finistère et maire de Brest, pour l'informer des décisions prises relativement à la nouvelle répartition de nos forces navales, M. Piétri, ministre de la marine, écrit notamment :

Il m'a paru nécessaire d'équilibrer les charges respectives de nos ports de guerre en matière d'entretien de la flotte. La 2e escadre comprendra donc :

Deux cuirassés : la *Provence*, et qui portera le pavillon du vice-amiral Darlan, commandant en chef, et la *Bretagne*, qui se rendra de Toulon à Brest, au début de 1935.

Deux croiseurs de 8,000 tonnes, le *Duguay-Trouin* et le *La-Motte-Picquet;*

Trois divisions de contre-torpilleurs, très rapides;

Deux escadrilles de sous-marins, formant la 2e flottille, commandée par un contre-amiral, qui arborera son pavillon sur le ravitailleur de sous-marins *Jules-Verne;*

Un pétrolier.

Mais, naturellement, cette nouvelle répartition ne pourra être réalisée que progressivement afin d'éviter des à-coups dans l'entraînement de nos forces.

AIR

Légion d'honneur

Est promu :

Commandeur

Le capitaine de corvette Bonot, commandant de l'hydravion *Croix-du-Sud.*

Titres exceptionnels : pilote ardent, chef opiniâtre, grand pionnier de la navigation aérienne au-dessus des océans.

Par une suite de traversées Sud-Atlantique, accomplies avec régularité et méthode, a grandement servi le prestige de la France.

Visite aérienne en Italie

Neuf pilotes de la 7e escadre de chasse de Dijon, ayant à leur tête le commandant Weiser, ont quitté le centre d'aviation de Saint-Raphaël ce matin à 8 heures, se rendant à Rome, via Pise. Le groupe est suivi d'un appareil quadrimoteur, piloté par le lieutenant Genin et transportant des mécaniciens.

Les aviateurs seront reçus à Rome par le ministre de l'air d'Italie et jeudi, à Milan, par M. Mussolini.

Le commandant Weiser et ses pilotes, après de nombreuses réceptions, retourneront en France samedi et se rendront à Dijon après avoir fait escale à Saint-Raphaël.

FEUILLETON DU Temps
DU 3 OCTOBRE 1934

LA MUSIQUE

AU THEATRE MOGADOR : reprise de « la Vie parisienne », opéra-bouffe en quatre actes, de Meilhac et Halévy, musique de Jacques Offenbach.

La magie du Paris du second Empire vient de nous être rendue une fois de plus sur le théâtre Mogador. Il y a quatre